



LA « POLITIQUE POLICIÈRE DE LA JEUNESSE » EST AVANT TOUT UNE POLITIQUE

En 2022, il devrait plutôt être question d'une police intégrée, structurée à plus de... 180 niveaux. Si l'on veut instaurer une approche unique à tous les niveaux, y compris pour la relation entre la police et les jeunes, qui mènera la police vers un avenir fructueux, il est nécessaire d'adopter une vision commune contraignante et non plus laxiste.



Nécessité d'une approche systématique

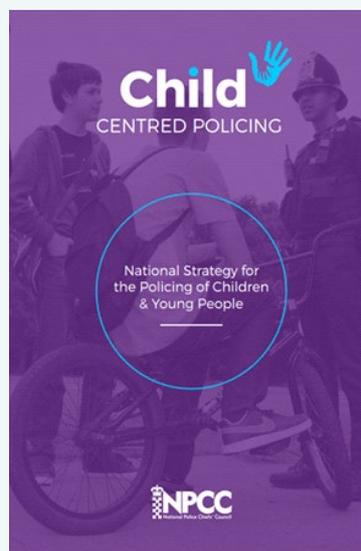
Dans le cadre de notre lettre de mission et de l'objectif stratégique « *L'inspection générale collabore* », l'Inspection générale (AIG) a mené des discussions avec les autorités, les services et les organisations. L'AIG ne peut remplir ses tâches de manière adéquate et qualitative que si elle ressent, connaît et comprend la situation au sein de la police intégrée et des usagers de la police. L'objectif est de mieux apprendre à connaître l'interlocuteur, d'une part et de faire connaître l'AIG, ses objectifs et ses actions, d'autre part. Il est évident que le secteur de la jeunesse ne peut pas être mis de côté, d'autant plus que la relation (difficile) entre les jeunes et la police est un sujet régulièrement abordé dans les médias.

Il y a toujours eu des tensions entre la population et la police. Pour effectuer son travail correctement, la police dépend sans cesse de la coopération de la population. Toutefois, les citoyens sont uniquement susceptibles de coopérer avec la police s'ils estiment que son action est légitime. Bien que la loi confère une légitimité formelle à la police, si cette dernière ne profite pas d'une légitimité sociale, l'autorité sociale de la police est moins ou pas acceptée. Des rapports constatant que

certains aspects au sein de la police peuvent être améliorés sont souvent publiés. Ceux-ci indiquent par exemple que la police est raciste, n'est pas assez présente dans la rue, est trop peu diversifiée, pratique le profilage ethnique, n'est pas suffisamment tournée vers l'avenir, n'est pas assez amicale, ne prend pas les plaintes assez au sérieux, ...

L'AIG estime que le système policier doit avant tout permettre d'aborder les problèmes de nature et d'intensité diverses d'un point de vue plus politique. En outre, les responsables politiques et policiers doivent avoir la volonté de mettre cela en œuvre et il faut donc fournir les moyens financiers et créer les structures adéquates. À l'avenir, la police doit principalement adopter une approche systématique de la politique, comme c'est le cas, par exemple, dans le secteur de l'aviation. Alors qu'en matière de criminalité, l'accent est mis sur l'engagement de la responsabilité des auteurs après le crime, l'approche de la sécurité aérienne est principalement axée sur la gestion des risques et la prévention des accidents aériens en appliquant des normes, en mettant en place des processus d'amélioration, une formation et une surveillance rigoureuse. La sécurité publique n'est-elle pas tout aussi essentielle, sinon plus, que le transport aérien ?

« LE CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR
L'INSPECTION GÉNÉRALE ANGLAISE NE
VISE PAS À PUNIR, MAIS À PERMETTRE
AU CORPS DE POLICE DE TIRER DES
ENSEIGNEMENTS DE SES RÉSULTATS »



→ Un bel exemple d'une approche politique des jeunes est la *National Strategy for the Policing of Children & Young People*.

L'exemple anglais

Pour l'AIG, l'amélioration de la qualité s'articule autour d'une approche politique visant à (1) définir des normes qualitatives, (2) rendre leur application contraignante au sein des corps de police, (3) exercer un contrôle efficace de ces normes et (4) mener des recherches (scientifiques) sur leur efficacité, ce qui nous ramène au point (1).

Un bel exemple d'une approche politique dans le secteur de la jeunesse est la *National Strategy for the Policing of Children & Young People*. Cette stratégie nationale policière en faveur de la jeunesse part du principe que « l'élaboration d'une politique et l'identification de processus et des interactions de la police avec les enfants et les jeunes peuvent avoir un impact significatif sur leur vie, à court et à long terme. Notre capacité à établir un lien avec les enfants et les jeunes influencera notre relation avec eux et contribuera finalement à notre efficacité à empêcher qu'ils ne deviennent des victimes ou des auteurs de méfaits. »

Cette stratégie nationale est ensuite appliquée au sein des corps de police anglais, comme l'illustre l'exemple du *New Hampshire*.

Le document « *When to call the police* » rassemble des directives nationales du *National Police Chiefs' Council* (NPCC) destinées aux écoles qui souhaitent prendre contact avec la police concernant des incidents qui peuvent se produire dans l'environnement scolaire. Par exemple, lorsque des écoles

sont confrontées à la (cyber)criminalité, à la consommation de drogues, au harcèlement, aux délits sexuels, au vol, à l'usage d'armes à feu, ... L'initiative *Police-Youth Engagement* illustre parfaitement l'adoption d'une approche structurelle visant à rapprocher les jeunes et la police. En Belgique aussi, une circulaire prévoit une approche spécifique en matière de criminalité juvénile, dans le cadre de laquelle un point de contact pour les écoles doit être désigné au sein de la police. Cependant, sa mise en œuvre ne fait l'objet ni d'un suivi, ni d'une évaluation.

Pour l'AIG, une approche visant une réaction ad hoc face à certains faits doit être remplacée par une approche permanente et proactive. L'AIG défend avec ferveur la façon dont le Royaume-Uni mène sa politique policière structurelle. Tout d'abord, il y a le *College of Policing*, qui a été fondé en 2012 et dépend du *Home Office*. Il fixe des normes pour les pratiques policières, reconnaît les prestataires de formations, encourage les bonnes pratiques et soutient les services de police dans le cadre de la protection de la population et de la prévention de la criminalité. Il promeut également l'éthique et les valeurs au sein du fonctionnement policier, en fixant des normes d'intégrité. Enfin, il dispose d'une bibliothèque de police nationale en ligne¹. Chaque année, un plan est établi identifiant les domaines prioritaires pour le développement des normes nationales et des pratiques policières.

¹ Voir <https://www.college.police.uk/library>

Ces priorités sont déterminées à la suite d'une concertation approfondie avec de nombreux partenaires, dont le NPCC et le *Chief Constables' Council*. Le NPCC se charge ensuite de l'adaptation opérationnelle des normes établies par le *College of Policing*, qui sont mises en œuvre dans les 43 services de police locale.

L'application des normes (et donc les performances des 43 corps de police d'Angleterre et du Pays de Galles) est contrôlée par l'Inspection générale anglaise (HMICFRS), notamment par le biais de l'évaluation « PEEL » (*Police Effectiveness, Efficiency and Legitimacy*)². En Belgique, ce type de surveillance est inconnu et est considéré comme plutôt intense : tous les rapports et les résultats, même mauvais, sont publiés sur le site de l'HMICFRS et sont donc accessibles aux responsables politiques, aux fonctionnaires de police et aux citoyens. Par exemple, les résultats de la Zone de police de *Cleveland*, située dans le nord-est de l'Angleterre, indiquent que ses performances en matière d'efficacité, d'efficacité et de légitimité sont systématiquement « insuffisantes ». L'aspect positif de cette méthode est que le corps de police s'est déjà attelé à s'améliorer sur ce point et a déjà progressé. Le contrôle ne vise donc pas à punir ou à montrer du doigt, mais à permettre au corps de police de tirer des enseignements de ses résultats.

Un autre organe existe également, à savoir l'IOPC (*Independent Office for Police Conduct*) qui mène des recherches sur le personnel policier qui a commis des erreurs. Il est « financé » par le *Home Office*. Mentionnons également le « groupe de réflexion » indépendant de la police qui n'est pas financé par l'État, la *Police Foundation*, axée sur l'optimisation de la police et le développement des connaissances et de la compréhension des actions de la police et de la lutte contre la criminalité. Ce groupe de réflexion a récemment publié un rapport³ détaillé sur ce à quoi doit ressembler la police du futur en Angleterre et au Pays de Galles.

² Voir <https://www.justiceinspectorates.gov.uk/hmicfrs/peel-assessments/what-is-peel/>

³ Voir https://www.policingreview.org.uk/wp-content/uploads/srpew_final_report.pdf

« UN MODÈLE COMPOSÉ DE
PLUS DE 180 ÉLÉMENTS ENTRAÎNE
LE DÉPLOIEMENT D'UNE QUALITÉ
UNIFORME »

La recherche d'une qualité uniforme comme leitmotiv

Un modèle composé de plus de 180 éléments entraîne le déploiement d'une qualité uniforme et compromettra finalement la sécurité des citoyens. En atteignant une plus grande cohérence dans des domaines clés, les priorités seront attribuées aux bons éléments et le public aura une meilleure connaissance des attentes à avoir envers la police. En l'absence d'une plateforme de réglementation stratégique solide et centrale, il n'existe aucune stratégie policière nationale claire permettant d'apporter une réponse éclairée aux défis et aux manquements futurs. Les autorités doivent donc déterminer, de manière beaucoup plus approfondie, avec la note-cadre sécurité intégrale (NCSI), avec le plan national de sécurité (PNS) et avec les plans zonaux de sécurité, les résultats attendus des services de police, l'atteinte de ceux-ci et les personnes chargées de les atteindre, le contrôle de ces résultats et leur communication. Les services de police ne doivent pas être seuls en charge du débat sur cette question : il doit découler d'un débat social étendu, de préférence mené au sein d'un organe spécifique permanent du pouvoir exécutif (à créer à cet effet), qui devra réaliser cet exercice en permanence. Cela devrait permettre un ajustement continu de la police, ce qui est absolument nécessaire en cette période difficile.

Récemment, le ministre de l'Intérieur a mis en place un groupe de travail sur « l'évaluation des interventions policières à l'aune des droits de l'enfant⁴ », afin d'améliorer la relation entre les enfants, les jeunes et la police. L'objectif du groupe de travail est d'élaborer un outil qui adapte les procédures spécifiquement lorsque la police entre en contact avec des enfants et des jeunes. « *The proof of the pudding is in the eating.* » La réussite de cette initiative judicieuse dépendra des normes qualitatives qui seront déterminées, de leur (bonne) mise en œuvre, de leur suivi, de leur évaluation et de leur contrôle.

⁴ Voir <https://verlinden.belgium.be/fr/la-police-%C3%A0-l-%C3%A9chelle-des-enfants-et-des-jeunes>



Johan De Volder

Le CDP Johan De Volder a passé la plus grande partie de sa carrière dans le pilier judiciaire, qu'il a quitté début 2015 après sa nomination en qualité de directeur adjoint de la Police maritime. Depuis fin 2017, il exerce le mandat d'Inspecteur général adjoint au sein de l'Inspection générale de la Police fédérale et locale (AIG). Il a rédigé plusieurs documents de vision avec l'Inspecteur général.



Thierry Gillis

Le 1^{er} CDP Thierry Gillis a débuté sa carrière comme membre d'intervention de la police communale d'Etterbeek. En 2000, il devient chef de corps de la police de la Zone Watermael-Boitsfort-Auderghem. En 2012, il rejoint Police fédérale en qualité de conseiller politique du commissaire général. Depuis 2017, il est l'inspecteur général de l'Inspection générale de la Police fédérale et de la Police locale.

» 25

Une approche continue fondée sur des normes qualitatives exigera des efforts de la part des décideurs politiques, avant tout sur le plan financier, car en imposant et en élaborant des normes, il faut veiller à ce que la police puisse les respecter. Les mandataires de la police devront également adapter leur méthode de direction en axant leur politique sur la responsabilité (publique). Y sont-ils prêts ? Telle est la question ! >

Vous pouvez consulter la version étendue de cet article dans BlueConnect, la bibliothèque digitale pour les services de police.



EN SAVOIR PLUS ?
WWW.BLUECONNECT.BE